



POLYNÉSIE FRANÇAISE

Ministère en charge de l'économie

Code des débits de boissons

DEMANDE D'OUVERTURE

D'un débit de boissons à consommer sur place

D'un débit de boissons à emporter (y compris vente à distance)

(Art. LP 220-1, LP 220-3, LP 220-4 et A.220-1 du code des débits de boissons)

I Catégorie de licence

Débit de boissons à consommer sur place

- Licence de 3^{ème} catégorie
- Licence de 4^{ème} catégorie
- Licence tourisme (pension de famille, organisateur d'excursion en milieu marin)
- Petite licence restaurant
- Grande licence restaurant

Débit de boissons à emporter

- Petite licence à emporter
- Grande licence à emporter

Vente à l'aventure (Armateur)

- Petite licence à emporter
- Grande licence à emporter

II Débit de boissons

Enseigne commerciale (le cas échéant) :

Adresse géographique exacte et numéro de téléphone :

Référence de la licence actuelle de débit de boissons (le cas échéant) :

III Propriétaire(s) du fonds de commerce ¹

Pour une (ou des) personne(s) physique(s) :

Nom de naissance :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Nom d'usage :

Prénom :

Prénom :

Date de naissance :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Nationalité :

Pour une personne morale :

Nom(s) et prénom(s) du représentant légal :

Qualité du représentant légal² :

Raison sociale de la société :

Forme juridique de la société :

Pour une personne physique ou morale :

N° T.A.H.I.T.I : _____ N° R.C.S : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse géographique : _____

Boite postale : _____ Commune : _____

Email : _____

¹ Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) en capitales

² Notamment (non limitatif) :

- Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC
- Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS
- Directeur général ou directeur général délégué de la SA

Agissant en qualité de :

- Propriétaire du fonds à titre individuel
 Représentant légal de la société, propriétaire du fonds

Agissant en qualité de :

- Propriétaire du fonds à titre individuel
 Représentant légal de la société, propriétaire du fonds

Le propriétaire du fonds déclare exploiter le fonds directement (dans ce cas, il n'est pas utile de renseigner le IV du présent formulaire)

IV Exploitant (s) en location gérance ¹

Je soussigné(e) Mme M.

Je soussigné(e) Mme M.

Nom de naissance (1) :

Nom de naissance (1) :

Nom d'usage :

Nom d'usage :

Prénom :

Prénom :

Date de naissance :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Nationalité :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone :

Email :

Email :

BP :

BP :

Agissant en qualité de :

- Locataire gérant
 Représentant légal de la société locataire

Agissant en qualité de :

- Locataire gérant
 Représentant légal de la société locataire

Dénomination et forme sociale de la société : _____

Adresse du siège : _____

V Pour les restaurants (sauf les marchands ambulants et les traiteurs à domicile)

Je (nous) engage (engageons) à remplir les conditions cumulatives fixées à l'article A. 210-2 à savoir :

- L'établissement dispose :
- D'une équipe de cuisine d'au moins deux personnes, assignée exclusivement à la préparation des repas ;
 - D'une personne au moins dédiée au service à table ;

¹ Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) en capitales

VIII Engagements

Certifie(nt) :

- que l'(les) exploitant(s) ne relève(nt) pas d'une des incompatibilités mentionnées aux articles LP 260-1, LP 260-2 et LP 260-3 du code des débits de boissons ¹;
- l'exactitude des renseignements mentionnés dans le présent formulaire².

Fait à _____, le _____

Signature du (ou des) demandeur(s) ou de son représentant légal :



¹ Art. LP. 260-1

Les mineurs non émancipés et les majeurs sous tutelle ne peuvent exploiter par eux-mêmes un débit de boissons ou un débit de boissons temporaire.
Art. LP. 260-2

Ne peuvent exploiter des débits de boissons à consommer sur place :

1° Les personnes condamnées pour crime de droit commun ou l'un des délits prévus aux articles 225-5, 225-6, 225-7 et 225-10 du code pénal ;

2° Ceux qui ont été condamnés à un mois au moins d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, recel, filouterie, recel de malfaiteurs, outrage public à la pudeur, tenue d'une maison de jeux, prise de paris clandestins sur les courses de chevaux, vente de marchandises falsifiées ou nuisibles à la santé, infraction aux dispositions législatives ou réglementaires en matière de stupéfiants ou pour récidive de coups et blessures et d'ivresse publique.

L'incapacité est perpétuelle à l'égard de toutes les personnes mentionnées au 1°. Elle cesse cinq ans après leur condamnation à l'égard de ceux mentionnés au 2°, si pendant ces cinq années elles n'ont encouru aucune condamnation correctionnelle à l'emprisonnement. L'incapacité cesse en cas de réhabilitation.

L'incapacité prévue au présent article peut être prononcée contre les personnes condamnées pour le délit prévu à l'article 227-22 du code pénal.

Art. LP. 260-3

Les mêmes condamnations, lorsqu'elles sont prononcées contre un exploitant de débits de boissons à consommer sur place ou son représentant légal entraînent de plein droit contre lui et pendant le même délai, l'interdiction d'exploiter un débit, à partir du jour où lesdites condamnations sont devenues définitives. Cet exploitant ou son représentant légal ne peut être employé, à quelque titre que ce soit, dans l'établissement qu'il exploitait, comme au service de celui auquel il a vendu ou loué, ou par qui il fait gérer ledit établissement, ni dans l'établissement qui est exploité par son conjoint même séparé.

² *La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal)*

IX Pièces à fournir

Document	Débits de boissons à emporter	Débits de boissons à consommer sur place		
	Licence à emporter	Licence restaurant	Licence de 3 ^{ème} et 4 ^{ème} catégories	Licence tourisme
Pièce d'identité de l'exploitant du débit de boissons (ou du représentant légal) en cours de validité	X	X	X	X
Pour une personne morale, lorsque la personne qui effectue la demande n'est pas le représentant légal, justificatif de son habilitation	X	X	X	X
Extrait d'acte de naissance de l'exploitant du débit de boissons de moins de 3 mois pour les personnes nées en Nouvelle-Calédonie ou Wallis-et-Futuna	X	X	X	X
Extrait Kbis de moins de trois mois de la société exploitante ou le cas échéant, la déclaration de création ou de modification délivrée par le CFE, ou extrait K	X	X	X	X
Bail commercial enregistré, titre de propriété (ex. : acte de vente,...) ¹ au nom du demandeur	X	X	X	X
Acte de cession du fonds de commerce ou contrat de location gérance	X	X	X	X
Document permettant de justifier du classement « navire à l'utilisation commerciale » ou « navire à passagers »				X
Licence d'exploitation d'une ligne maritime régulière ou de la licence de navigation charter ²	X		X	
Document autorisant la mise en circulation du véhicule délivré par le service en charge des transports terrestres pour les roulottes ou marchands ambulants		X		
Licence d'exploitation délivrée par le service en charge du transport aérien interinsulaire			X	
Contrats de travail des personnes assignées à la préparation des		X		

¹ Sauf pour les navires dans le cadre de la dérogation à l'interdiction de la vente ambulante pour des débits de boissons à emporter

² Pour les navires dans le cadre de la dérogation à l'interdiction de la vente ambulante pour des débits de boissons à emporter

repas et au service à table ou leurs déclarations préalables à l'embauche				
Carte des menus ou la maquette de la carte des menus		X		

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des débits de boissons.

Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article LP 220-1 du code des débits de boissons.

Les données indiquées dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. A défaut la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande. Elles sont à destination de la cellule des activités et professions réglementées de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des Affaires économiques ». Elles sont conservées pendant toute votre activité puis 1 an à compter de la cessation de votre activité d'exploitant de débits de boissons. Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes :

Direction générale des Affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél. : (+689) 40 50 97 97

Fax : (+689) 40 50 97 79

Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf. Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes :

DPO, à la Direction du Système d'Information de la Polynésie française (DSI),

BP 4574 - 98 713 Papeete

Courriel : dpo@administration.gov.pf.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.

